




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 8 octobre. — Par suite d'une dépêche reçue de Londres par courrier extraordinaire de notre ambassadeur en cette ville, M. de Talleyrand part aujourd'hui pour l'Angleterre.

— Le fils du maréchal Maison, notre ambassadeur à Vienne, est arrivé en courrier extraordinaire à Paris, porteur de dépêches pour notre gouvernement.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, un aide-de-camp de M. le maréchal Soult est parti hier soir à 7 heures pour Ruffigny, où est en ce moment M. Dupin.

La réponse de M. Dupin arrivera lundi matin au plus tôt; avant que cette réponse soit arrivée, nulle prévision sur les arrangements ministériels n'est possible. (Journal des Débats.)

— On lit dans le *Moniteur* :

Des nouvelles venues de Saint-Ildephonse, par voie extraordinaire, font connaître que la santé du roi d'Espagne s'améliorait d'une manière sensible. Ferdinand avait commencé à s'occuper beaucoup de politique.

— Voici de nouveaux renseignements sur l'assassinat de Ramus :

Il y a environ six mois que Ramus manifesta l'intention de se faire nommer sergent de ville; il adressa à cet effet au nommé Regez, demeurant rue de la Huchette, n^o 25, qu'il connaissait comme faisant partie de ce corps. Sans doute Ramus ignorait que Regez venait d'être chassé, pour vol, de la brigade de Léotaud.

Il y a quelques jours, le préfet de police ordonna une ronde de nuit dans les hôtels garnis. M. le commissaire de police Blavier trouva dans son quartier un jeune homme qui était sans papiers, qui déclara se nommer Jules Regez, demeurant chez son père, rue de la Huchette, n^o 25. M. le commissaire de police le mit en état d'arrestation; et les vœux faits par Regez firent connaître que son père hier au soir, le lendemain de l'assassinat. « J'ai été vendre dans mon pays pour y rejoindre ta mère et acheter une terre. »

La propriétaire de Regez a déclaré que le jour du crime il était descendu chez elle et lui avait dit qu'il avait eu une violente hémorrhagie, qu'il avait frappé pour avoir du secours, mais que personne n'était venu pour se rendre en Suisse, Vidocq est parti pour opérer son arrestation.

On apprend qu'en l'absence de Vidocq, c'est une femme qui dirige la comptabilité de la brigade de nuit.

Le comptoir d'escompte, établi à la fin de 1830, pour venir au secours du petit commerce de Paris, a terminé ses opérations le 30 septembre dernier. Ses comptes ont été balancés en présence de MM. Périer, Ganneron et Odier, délégués par la ville de Paris.

Dans l'espace de 21 mois, du premier janvier 1831 au 30 septembre 1832, il lui a été présenté à la négociation 59,900 effets, montant à 33 millions, il en a admis sur ce nombre 36,700, montant à 17 millions 500,000 francs. Les présentations depuis l'origine ont été dans une progression décroissante; les effets élevés, dans le mois de janvier 1831, jusque près de 4 millions 900,000 francs, et elles ont plus été que de 324,000 francs dans le mois de février. La proportion des billets admis aux billetteries a varié du tiers aux 2/3. Les escomptes se sont élevés à plus de 1 million 800,000 francs dans le mois de mars 1831, et ils n'ont

été que de 130,000 francs dans le mois de septembre dernier. C'est la comparaison du plus haut au plus bas.

Les bénéfices du comptoir, provenant de l'escompte, déduction faite des intérêts bonifiés à la banque, s'élevèrent à 140,000 francs; les commissions montent à 22,000 francs; il faut retrancher de ces bénéfices les frais de bureaux qui montent à 52,000 francs. Il reste au compte une bénéfice net de 110,000 francs. C'est autant d'applicable à la perte résultant des débiteurs mauvais. Or, les effets en souffrance et à recouvrer à la clôture des opérations étaient d'environ 620,000 f., sur lesquels une perte de 315,000 francs est présumée. Le résultat des opérations du comptoir ne présente donc qu'une perte sèche de 205,000 fr. au milieu de circonstances critiques, et ses secours au commerce ont été de près de 18 millions.

La ville de Paris entrera dans la perte pour les 3/4; le reste est à la charge du trésor; les pertes étaient évaluées bien plus haut; 600,000 fr. avaient été portés pour y faire face dans son dernier budget. Cette circonstance prouve bien la sagacité avec laquelle le comité d'escompte a opéré; nous devons même dire que la plus forte partie des pertes provient des premiers escomptes d'octobre à décembre 1830.

Sans contredit, la fondation des comptoirs d'escompte est ce qui a été fait de mieux avec les fonds provenant des 30 millions de secours au commerce; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, les circonstances redevenaient difficiles, le gouvernement ne voudra pas recourir à un autre mode de secours.

(Journal du Commerce.)

NOUVELLES DE PORTUGAL.

A bord de la *Confiance*, 1^{er} octobre.

Nous nous attendions à une attaque pour le jour de la St. Michel.

La nuit du 28 était très-sombre et pluvieuse. Les troupes de don Pedro étaient prêtes; l'ennemi attaqua à la pointe du jour les Français, et obtint un grand avantage sur eux par la trahison du propriétaire d'un vignoble, qui le fit pénétrer dans son champ par sa maison, au nombre de cinq cents.

Ces soldats attaquèrent si subitement les Français que ceux-ci furent obligés de battre en retraite; mais, renforcés par quelques Portugais, ils chassèrent l'ennemi avec bravoure.

Les miguélistes ont laissé près de soixante-dix des leurs dans ce champ.

C'est vers ce moment que l'attaque contre le bataillon anglais a commencé.

Des positions qu'occupait ce bataillon, il était impossible de découvrir les forces considérables qui s'avancèrent contre lui, et avant qu'il en fut averti, 5 à 6000 miguélistes, accompagnés de deux pièces d'artillerie et d'un obusier, l'obligèrent à se retirer à quelque distance jusqu'à ce qu'il arrivât devant ses quartiers: là, il y eut un conflit sanglant dans lequel ont beaucoup souffert les officiers anglais; les soldats furent forcés derrière les redoutes près de la ville. La cause principale de leur retraite a été le manque de munitions qui ne leur arrivèrent qu'après un quart d'heure; mais, étant renforcés par trois compagnies du 10^e chasseurs Portugais, dont trois simples soldats prirent le commandement, leur officier ayant été mis hors de combat, ils firent battre en retraite l'ennemi avec tant de rapidité qu'ils lui prirent un grand nombre de prisonniers, et le forcèrent à se retirer derrière ses premières positions. Là, le feu continua pendant trois heures.

Les batteries de don Pedro ont dû faire un grand ravage dans les rangs ennemis, tant elles étaient bien servies et bien conduites.

Vers 4 heures, l'ennemi commença à battre en retraite, forcé à ce mouvement par la nombreuse artillerie qu'on dirigea contre lui, et la fusillade cessa bientôt après.

Nous sommes convaincus que les miguélistes se souviendront du 29 septembre; leurs plans ont entièrement échoué.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 10 octobre. — Le grand référendaire des pairs de France vient d'envoyer au gouvernement une magnifique expédition de l'acte civil du mariage du roi. Cet acte sera transcrit sur les registres de l'état civil de la ville de Bruxelles.

— M. Le Hon doit partir ce matin pour Paris.

— Hier, à 11 heures du soir, un rassemblement s'est formé encore ce soir, mais beaucoup plus nombreux que les jours précédents, sur la place de la Monnaie. Les groupes étaient très-animés. On entendait fréquemment les cris de: *la guerre! à bas les orangistes!*

A onze heures et demie le rassemblement s'est dirigé vers le palais de justice par la rue de la Madelaine, en chantant la *Marseillaise*. Il se composait de 1,200 à 1,500 individus, appartenant à toutes les classes, et ne manifestant aucune intention malveillante.

Devant le palais de justice, le chant de la *Marseillaise* a été répété en chœur, et les mêmes cris de guerre se sont fait entendre. Ensuite un jeune homme, ayant une voix forte, a demandé la parole. Il a invité les groupes à se retirer sans troubler l'ordre, ce qui a été exécuté à l'instant.

— On lit ce qui suit dans *l'Union*, à propos de l'organisation judiciaire :

« En général discutez les talens et le mérite des hommes appelés à des fonctions publiques, mais n'y mêlez pas la religion de ces hommes. Vous prouvez seulement par là que vous n'êtes pas mûrs pour l'ordre social établi par notre constitution. C'est vous qui êtes les fanatiques, c'est vous qui êtes les obscurs, c'est vous qui voulez faire rétrograder la société vers les temps où l'on excluait les hommes des fonctions publiques à cause de leurs croyances religieuses. Vous auriez dû aller en Angleterre soutenir la cause des adversaires de l'émancipation irlandaise; là, parmi les partisans du despotisme était votre place; vous êtes trop arriérés pour nos institutions. Nous n'avons blâmé la nomination d'aucun de ceux qui ne sont pas dévoués à la cause catholique, et cependant leur nombre excède de beaucoup celui des hommes que vous signalez à la haine publique. Imités, si vous en êtes capables, notre réserve et notre impartialité. Si vous ne le faites pas, soyez couvert de toute la honte qu'à juste titre une telle conduite doit faire rejettir sur vous. »

« Le seul homme dont nous ayons pris et dont nous ne cesserons de prendre la défense, c'est M. de Gerlache; et en le faisant, nous nous sommes appuyés d'une doctrine constitutionnelle que nous considérons comme la sauve-garde des libertés publiques, mais dont vous vous gardez bien de parler, parce que vos lecteurs verraient par là que les écrivains que vous voudriez faire passer pour des hommes ennemis des droits conquis au prix du sang des Belges, sont plus avancés que vous, et qu'ils ne craignent pas le grand jour de la discussion pour leurs principes politiques. »

LIÈGE, LE 11 OCTOBRE.

Par arrêté royal, du 7 de ce mois, indépendamment des six divisions formées par l'arrêté du 5 octobre, les troupes destinées à la défense d'Anvers conserveront leur organisation actuelle en division.

Cette division sera composée de deux brigades d'infanterie et de deux batteries d'artillerie de campagne.

Elle prendra la dénomination de 7^e division.

— Nous apprenons que M^r J. L. Beaurang est nommé, par arrêté royal, commissaire de police de la ville de Verviers.

— Un journal de Bruxelles nous apprend aujourd'hui qu'on a donné un charivari au général Desprez. Bravo, messieurs, insultez les généraux français, forcez-les mêmes à quitter la Belgique, nous nous en trouverons bien.

— On écrit d'Anvers, le 10 octobre :

« Par les vents de Sud qui ont soufflé avec violence lundi passé, nous avons à déplorer la perte d'une goëlette anglaise le *Thomas*, cap. Maclean, venant de Malaga, chargé de vins, fruits et plomb, destiné pour notre port; l'équipage s'est sauvé à la nage.

« La frégate américaine *Sarah* destinée aussi pour Anvers a été jetée de ses ancrs; les chaînes ont rompu par l'effet du vireveau qui s'est brisé; le pilote anglais a eu le bras fracassé. »

— On mande des environs de Maestricht, le 9 octobre :

« Il paraît que MM. les Hollandais sont eux-mêmes effrayés de ce qu'ils ont fait dans leurs premières excursions. Leur manie de détruire semble passée pour le moment. Nous ne les voyons plus que le matin quand ils font des reconnaissances qu'ils passent parfois, jusqu'à une heure de la ville.

« Les employés de la douane belge sont, en ce moment, dans la plus pénible position. Le directeur leur a donné ordre de rester à leur poste; les cuirassiers du général Dibbets, d'un autre côté, viennent les en débusquer tous les matins. Voilà donc ces malheureux dans l'alternative de désobéir à leur chef ou de se faire rouer de coups et emprisonner par nos ennemis. Peut-on se trouver dans une plus affreuse position? C'est ainsi que nos ministres font respecter les employés du gouvernement belge.

« Annoncez donc, pour la dixième fois, que, tous les jours, des détachements de soldats, des chariots de transport, etc., etc., sortent de Maestricht et se rendent à Aix-la-Chapelle, pour de là, passer en Hollande; ajoutez que de nouvelles troupes arrivent de Hollande, par la même voie, et que, pour peu que cela continue, la garnison de Maestricht se trouvera entièrement changée.

« Vous voyez bien, après tout cela, que la Prusse est sur le point de nous reconnaître, et qu'au premier jour Bruxelles possédera un ambassadeur prussien. »

— La faculté libre de philosophie, sciences et lettres, établie depuis deux ans à l'Université de Gand, vient de se reconstituer.

— M. W. Hancock, de Staffort, vient de faire l'essai de sa nouvelle diligence à vapeur devant un grand nombre de savans accourus de Londres pour être témoins de l'expérience. La machine, dirigée par M. Hancock lui-même, a été mise en mouvement en tournant le robinet à vapeur de la chaudière, et s'est avancé avec une vitesse moyenne de 8 milles à l'heure dans les rues de Staffort et sur le coteau qui avoisine cette ville, etc. Arrivé à quelque distance, M. Hancock a tourné court, et est rentré en ville au bout de 40 minutes, après avoir parcouru environ 6 milles (10 kilomètres). La machine, pour ce voyage, a dépensé 2 1/2 bushels (72 kilogrammes) de coqs. La quantité d'eau convertie en vapeur a été 100 gallons (454 litres). La hauteur de la diligence est de 9 pieds, et elle est élevée à 3 pieds 8 pouces du sol. La chaudière est de celles qu'on nomme *tubulaires*, et elle consiste en douze chambres ou compartimens distincts les uns des autres, et formés du meilleur fer de fonte. Une explosion partielle, la seule possible, causerait à peine du dommage. La diligence peut être arrêtée avec la plus grande facilité, et elle circule avec une extrême aisance sur une route

inégal, chargée de voyageurs ou encombrée. Elle tourne très-court. La machine est placée à l'arrière de la diligence, et les voyageurs n'éprouvent aucun désagrément, soit par le bruit, soit par la vapeur qui se perd dans l'atmosphère.

— M. Brezen qui de simple ouvrier fondeur à Paris, parvint par ses talens et sa capacité à acquérir une fortune considérable a légué à l'administration des hospices de Paris une somme de plus de 4 millions pour établir un hospice qui doit être appelé *Hospice de la Reconnaissance*.

Correspondance particulière.

Paris, le 8 octobre 1832.

Je m'empresse de vous écrire quelques lignes, car j'ai aujourd'hui des nouvelles importantes à vous transmettre. Le gouvernement belge a retiré à M. Van de Weyer, le 5 de ce mois, les pouvoirs qui lui avaient été confiés pour négocier directement avec la Hollande. Vous pouvez donner cette nouvelle comme positive: les négociations entre les deux pays sont rompues.

Il y a plus: on assure que le 6, il est arrivé à Paris une note de votre gouvernement qui porte sommation au nôtre de faire exécuter le traité du 15 novembre, dans un délai fixé; pareille sommation doit avoir été faite, non seulement au gouvernement britannique, mais encore à la Prusse et à l'Autriche. Dans le cas où on ne ferait point droit à la réclamation de la Belgique, le gouvernement déclare qu'il poursuivra directement l'exécution du traité de novembre.

La note du gouvernement belge fut d'abord portée à l'hôtel des affaires étrangères, et de là aux Taileries; quelque tems après la réception de cette pièce diplomatique, M. le général Sébastiani a été appelé au château, où il a eu une longue entrevue avec le roi. D'après les opinions bien connues de l'ex-ministre, on est en droit de craindre, que les conseils du général n'aient point été favorables à la Belgique.

Vous voyez que le système de M. Goblet commence à se développer. On a cherché à l'entraver, mais il a tenu bon. C'est, quoiqu'on dise, un homme de tête et de cœur. Ce qu'il vient de faire le prouve assez.

Quoiqu'en disent les journaux anglais, il paraît que lord Darham a complètement échoué à Saint-Petersbourg, du moins quant à la Pologne. Le fier anglais retourne dans son pays fort désappointé, et fort irrité, dit-on, contre l'autocrate. Cet échec du noble pair, l'un des membres les plus influens du cabinet britannique, renforcera l'opinion *anti-russe* dans le gouvernement.

Quelques journaux regardent ici l'élévation du maréchal Soult, comme une espèce de démonstration belliqueuse de la France. Mais beaucoup de gens pensent, d'autre part, que le nouveau président soumettra son opinion à celle de la cour.

Les journaux de Paris ne nous ont apporté aucune nouvelle sur la composition du ministère. Le *Constitutionnel* confirme seulement l'élévation du maréchal Soult à la présidence, et il en félicite la couronne. Le *Nouveliste*, qui passe pour dépositaire intime des confidences ministérielles, expose l'esprit qui doit présider à la formation de la nouvelle administration. Selon lui, ce que cherche le pouvoir, ce n'est point une nouvelle pensée gouvernementale, puisque la France s'est bien trouvée du développement de celle du 13 mars; il ajoute qu'il craignait d'abord que le portefeuille des affaires étrangères, confié aux mains d'un militaire, ne décela une pensée forte jusqu'à la violence dans les relations du pays avec l'étranger. Le *Nouveliste* ajoute qu'il est tout à fait appaisé à ce sujet.

Si tel est véritablement l'esprit de la nouvelle administration, la Belgique n'aurait pas droit de s'en féliciter. Il faut cependant avouer que la nomination du maréchal Soult, homme d'une haute capacité militaire, appartenant à la première révolution, est de bonne politique chez un peuple qui se croit menacé d'une invasion étrangère. C'est aussi l'opinion des journaux anglais.

Au moment où l'on s'occupe en France de la réorganisation ministérielle, plusieurs journaux annoncent que le cabinet de Madrid vient d'être changé et publient les nominations suivantes :

Affaires étrangères, M. Zéa.
Justice, M. Cafranga.
Finances, M. Encimay Piedra.
Guerre, M. le général Manuel.
Marine, M. l'amiral Laborde.

Tous ces personnages appartiennent à l'opinion modérée.

Ces nouvelles coïncident avec celle du rétablissement du roi Ferdinand. Ce dernier événement ferait évanouir les chances de complications que la mort de ce prince pouvait apporter dans les affaires de l'Europe.

Le *Mémorial* résume ainsi le thème de lord Palmerston que nous avons fait connaître hier :

« L'art. 2 est développé de manière à reconnaître implicitement la souveraineté de la Hollande sur toute la partie de l'Escaut qui traverse son territoire. Toutefois, le péage étant remplacé par une rente annuelle, la navigation ne serait soumise à aucune visite ni à aucune de ces vexations quotidiennes qu'on avait tant redoutées. Le pilotage d'ailleurs serait facultatif en ce sens que les Belges pourraient rendre d'Anvers à la mer et *vice versa* avec leurs propres pilotes.

« L'art. 12 qui accordait éventuellement à la Belgique la faculté d'établir une route ou un canal à travers le Limbourg, qui fait l'objet de la deuxième réserve russe, est effacé, et en compensation d'un droit imaginaire, la Belgique obtiendrait l'usage de la route par Venloo, ce qui fait l'objet d'une addition à l'article.

« Enfin, l'art. 13 est maintenu sans autre changement qu'une disposition relative au mode d'amortissement. Il n'est plus question de la capitalisation de la dette, le gouvernement ayant renoncé à cette partie des réserves, dans une de ses notes du mois de juillet.

« Le projet de lord Palmerston est donc une application des réserves; mais qui serait très-avantageuse.

« La note du gouvernement hollandais est une pièce très-curieuse. Le roi Guillaume se pose champion de la légitimité du droit divin et le langage qu'il tient aurait beaucoup étonné Guillaume Taciturnus qui, à une époque dont l'Europe n'a perdu le souvenir, n'a été qu'un rebelle heureux. La note est destinée à servir de réponse à la communication de lord Palmerston, communication sur laquelle le plénipotentiaire hollandais garde un religieux silence. »

Le *Courrier Belge* annonce l'organisation provisoire du conservatoire royal de musique à Bruxelles, dont le roi a ordonné la création. C'est avec un vif sentiment de plaisir que nous voyons notre frère désigner au choix du ministre de l'intérieur comme l'homme le plus propre à exercer avec succès les fonctions de chef de cet établissement un maître de chapelle du roi, M. Daussoigne; directeur de notre conservatoire.

Il nous est doux, à nous, liégeois, témoin de ces efforts éclairés et des services que rend à la musique ce savant professeur de voir qu'on sait apprécier à Bruxelles, comme ici, le talent et les travaux de celui qui dirige notre école de musique. A coup sûr, le public de Liège verrait avec plaisir que M. Daussoigne lui fut enlevé, mais bien que sa part, il eût à en souffrir, il applaudirait certainement à un acte de justice aussi bien mérité.

FUSIL ROBERT.

Nous avons eu l'occasion d'examiner le fusil Robert, les journaux nous entretiennent depuis quelque temps d'une arme est remarquable, son mécanisme très-ingénu, sa simplicité et la solidité, qualités si essentielles pour les armes de guerre.

Il se compose du canon, d'une culasse qui s'élève et baisse au moyen d'un levier mobile autour de deux pivots, avec lequel elle fait système; ce levier, le grand sort et la détente, remplaçant toutes les pièces de la chambre du fusil à silex.

Le grand ressort fait office de chien ou de martinet; le fusil s'arme en ouvrant la culasse, il se charge en introduisant une cartouche garnie d'une amorce de poudre fulminante; la chambre qui se trouve à l'extrémité du canon; cette touche s'enflamme par la percussion de l'extrémité du ressort contre l'amorce; la balle est forcée.

La charge s'exécute en cinq mouvemens extrêmement simples et faciles.

La bayonnette est fixée d'une manière solide par un choire en-dessous et dans la direction du canon.

Une commission nommée à Bruxelles, par M. le ministre de la guerre a examiné ce fusil et ses avantages sur celui à silex, lui ont paru être les suivants :

- 1° D'être plus léger à peu près d'une livre et demie.
- 2° D'une construction plus simple et plus solide.
- 3° D'un maniement et transport plus facile.
- 4° Beaucoup moins sujet aux réparations.
- 5° D'exiger beaucoup moins de rechanges.
- 6° D'un nettoyage et entretien beaucoup plus faciles, n'exigeant ni monte-ressort, ni tournevis; l'embauchoire servant à cet usage.
- 7° D'accélérer et simplifier de beaucoup l'instruction des recrues.
- 8° D'accélérer et de donner plus de justesse au tir.
- 9° D'offrir plus de sécurité dans la charge et dans le tir.
- 10° De ne point fatiguer le soldat par le recul.
- 11° De ne point être mis hors de service pour défaut d'entretien en campagne par l'humidité, la pluie et même une entière immersion.
- 12° De n'avoir que très-peu ou point de ratés.
- 13° De pouvoir se charger dans toutes les positions possibles, qualité précieuse pour les tirailleurs.
- 14° De n'exiger que la moitié de la charge ordinaire.
- 15° De ne pouvoir partir ni au bauté, ni à la détente et de pouvoir rester chargé pendant long-temps sans inconvénient.
- 16° De pouvoir être déchargé aussi facilement que chargé.
- 17° La position de la bayonnette est plus favorable à l'attaque et à la défense.

La confection plus difficile de la cartouche employée pour ce fusil, est compensée par une grande solidité; la différence du prix, par l'économie de la poudre et du transport.

La commission s'est assurée que les amorces en poudre fulminante n'offraient aucun danger, en les soumettant aux plus grands chocs hors du fusil. L'étui qui enveloppe la cartouche rend son paquetage facile et empêche l'amorce de se déranger.

Le tir a beaucoup de justesse, le recul est peu sensible, les ratés très-rare, pour ne pas dire nuls.

La portée avec 6 1/2 grammes de poudre d'après les épreuves faites en France, égale celle du fusil en usage avec la charge de 13 grammes.

En résumé, le fusil Robert qui a été soumis à l'examen de la commission, lui a paru le plus simple et le plus ingénieux qui ait été proposé pour remplacer le fusil à silex. Comme il a semblé offrir de grands avantages sur ce dernier, la commission propose d'en armer dès-à-présent quelques compagnies de tirailleurs ou partisans, pour que sa solidité et sa supériorité soient constatées par le temps et l'usage.

DERNIER ARTICLE DU STANDAARD.

On lit ce qui suit dans l'Indépendant :

La France et l'Angleterre ont menacé la Hollande de la contraindre, par l'emploi de la force, à un arrangement avec nous. Comme en Belgique, ces menaces ont occupé l'attention de tous les citoyens. Avant qu'on y connût rien d'officiel, le langage des journaux ministériels français les convainquit que ce n'était pas un simple bruit dénué de tout fondement. Bientôt l'article du *Staats-Courant* mit hors de doute que le gouvernement hollandais partageait l'appéhension générale d'une seconde intervention armée. Ses organes habituels prirent un ton plus belliqueux encore, et firent un appel au patriotisme du peuple et de l'armée.

Tandis qu'on parlait de la marche d'une armée française sur la frontière du Nord et de la combinaison des escadres de France et d'Angleterre; le cabinet de Guillaume ne discontinuait pas ses préparatifs de résistance. Ses troupes, toujours exercées, achevaient leurs mouvements de concentration. Les bataillons de marche complétaient leur organisation et recevaient des renforts en artillerie.

L'ordre était donné de fortifier encore le point important de Flessingue, et d'y porter les forces disponibles de la Zélande.

Cependant le plénipotentiaire hollandais à Londres ne rabattait rien de ses prétentions. Une note remise à la conférence annonçait que Guillaume se refusait à aucune modification de son projet du 30 juin. A la vérité, (c'est l'*Algemeen Handelsblad* qui le premier a donné cette nouvelle) les représentants des cinq puissances ont le 25 septembre posé des questions décisives à résoudre par la Hollande, et l'on ignore qu'elle est la nature de la réponse que M. van Zuylen y a faite le lendemain.

Mais à qui connaît le caractère du monarque batave, il est permis de ne pas compter sur des concessions de sa part. Exercé aux ruses de la diplomatie, encouragé par le succès de son opiniâtreté d'autrefois, pourquoi ne persisterait-il point encore?

Il y a lieu de croire que son ministre remettra de nouvelles notes évasives, fera naître de nouvelles tentatives; et la Hollande terminera ses préparatifs

de défense; et l'hiver, qui approche, arrivera, et les chemins deviendront impraticables.

Cependant, au milieu de ces menaces d'hostilités et du déploiement de forces qu'elles ont amené, une question occupe toujours le public hollandais. Il s'est dit: A-t-on réellement l'intention, la volonté de bloquer nos ports, de faire entrer en Belgique une armée française pour nous chasser de la citadelle d'Anvers.

On a si souvent employé la menace sans la faire suivre d'aucun effet, qu'en ne saurait s'étonner que l'opinion générale en Hollande soit qu'il en sera encore de même cette fois-ci. Toutefois (et la bonne foi veut que nous le déclarions) le *Standaard* de La Haye ne partage point cette opinion. Voici de quels raisonnements il appuie sa manière de voir, dans l'article dont nous avons déjà parlé.

Jusqu'ici, toutes les menaces venaient de la conférence, dont deux membres ont expressément déclaré ne vouloir point consentir à l'emploi de moyens coercitifs. Seulement on désignait la France et l'Angleterre comme étant chargées de l'exécution; mais il était évident qu'elles n'interviendraient pas en cette qualité, puisque la conférence était divisée d'opinions à cet égard.

Toutes les menaces provenaient de la conférence, dont la Hollande avait invoqué la médiation, et qui s'est ensuite constituée arbitre entre la Belgique et la Hollande; de la conférence, qui a enfanté une nade de projets et de protocoles, et avec qui il a été exclusivement négocié. Elles ne venaient point, ces menaces, d'aucun cabinet en particulier, qui agit en dehors de la conférence, qui s'offrit seul comme médiateur et fit des propositions sans la coopération des autres puissances.

Il n'en est plus de même actuellement. Ce n'est plus à la conférence, c'est à la France et à l'Angleterre que la Hollande a à faire. Ce sont elles qui la menacent, sans paraître s'occuper du reste de l'Europe et avec connaissance des propositions hollandaises.

L'Angleterre et la France, qui naguères ont coopéré dans les négociations au maintien de la paix, se séparent maintenant de la conférence, après avoir acquis la conviction qu'on voulait sincèrement l'indépendance de la Belgique, et n'ayant à appréhender que la Prusse qui d'elle-même n'agira que difficilement si elle a l'assurance que ses provinces rhénanes ne sont point menacées. La France et l'Angleterre s'offrent donc, non plus en termes généraux, mais en montrant leurs forces militaires et la manière dont elles veulent s'en servir, pour trancher à main armée la question belge.

Ce n'est donc plus là l'acte d'une conférence, composée de puissances soi-disant amies; c'est celui de deux gouvernements qui n'ont jamais été favorables à la Hollande, et qui se croient forcés par la nécessité à exécuter leurs desseins.

Selon le *Standard*, tel est du moins la position de la France. Louis-Philippe doit employer pour affaiblir autant qu'il est possible l'opinion parlementaire, pour regagner sa popularité compromise par le système du juste-milieu, et pour ne point déclarer une seconde fois, dans le discours du trône, que l'indépendance de la Belgique est affermie, alors que tout est encore en question.

Le *Standaard* ne s'étonne point de voir l'Angleterre suivre la même marche; l'alliance des deux cours lui paraît reposer sur l'intérêt qu'à la Grande-Bretagne à empêcher la révolution française de se propager au-dehors. Elle revoit dans les exigences du parti du mouvement une guerre générale qu'elle veut éviter à toute force. Une seconde intervention dans les affaires de la Belgique lui offre une chance de tout finir sans la guerre; au contraire, sans la solution de la question belge avant l'ouverture des chambres de France, l'Angleterre s'attend à une guerre certaine et entraînant des conséquences bien autrement graves.

Sans prendre pour vérité tout ce que les feuilles étrangères annoncent à cet égard, et sans nier la responsabilité que les menaces ne soient encore une vaine parade, le journaliste hollandais déclare que les prétendues explications du *Staats-Courant* et de l'*Harlemsche courant*, loin de le rassurer, le confirment dans son opinion par l'ambiguïté et le vague de leur rédaction.

L'auteur termine son article par des observations

dictées par le patriotisme le plus pur, et que nous nous faisons un devoir de transcrire. Elles font voir que tous les Hollandais n'ont pas une foi aveugle dans les protestations de celui que certains Belges se plaisent à regarder comme le modèle des rois.

« A la veille d'une lutte dont l'issue est si douteuse, il est permis de demander pourquoi l'on fera la guerre, quel but on se propose, quels intérêts on veut défendre? Il ne suffit pas de dire en termes généraux, qu'il s'agit de l'honneur, des intérêts, de l'indépendance de la Hollande. Ces expressions n'obligent à rien. Il faut une explication plus claire du système du gouvernement. S'il est vrai qu'on ait voulu de bonne foi obtenir un arrangement, qu'on ait tenté de parvenir à une séparation complète entre la Hollande et la Belgique, et qu'on n'ait échoué que par suite des prétentions excessives de l'adverse partie; s'il est vrai qu'on ne veuille chercher dans la guerre rien d'autre que la défense du territoire national et l'obtention de justes conditions de séparation; que le gouvernement communique sans détours ses négociations aux yeux d'un peuple qui a montré tant de confiance, de patience et de persévérance, et un dévouement si entier à l'ordre de choses établi.

« A une époque où, sur une population de deux millions, plus de cent mille hommes attendent le signal des combats, où l'heure de leur mort peut sonner à chaque minute, et où leurs familles suivent en idée leurs pas avec anxiété, quand le second et l'arrière-ban auront bientôt à marcher sur leurs traces, et que des frais extraordinaires suivis de nombreux sacrifices, vont engloutir les restes de la fortune publique: qu'on déclare solennellement si tout cela ne se fait qu'au profit de la Hollande, si l'autel de la patrie se couvre d'offrandes qu'on ne destine point à un dessin secret.

« On connaît le vœu de la nation pour la séparation de la Belgique; et cependant beaucoup d'hommes, qu'on croit écrire dans le sens ou sur l'ordre du ministère, énumèrent chaque jour les avantages d'une restauration ou au moins d'une séparation administrative; et entretiennent ainsi dans les esprits une inquiétude calculée. D'autres parlent d'un combat entre le principe monarchique et le principe révolutionnaire, où les bons Hollandais seraient appelés à tirer, tandis que les despotes de Prusse, d'Autriche et de Russie demeureraient spectateurs passifs pour nous vanger peut-être ensuite.

« La conférence est lasse de ce qu'elle nomme les faux-fuyans de notre cabinet. Que le gouvernement, confiant en ses vues nobles et désintéressées, soumette ses actes au jugement de la nation. S'il veut réellement combattre pour une séparation parfaite, cette résolution lui assurera une force infinie; mais s'il ne veut point de cette séparation, s'il vise à une contre-révolution en Belgique, à une restauration, il perd tous les titres à la fidélité et au dévouement, il détruit à la fois et la nation et lui-même. Il appelle nos volontaires et nos gardes communaux vers un but pour lequel ils ne sont point liés: la force de l'état ne doit ni le servir à une telle fin.

« Tous verseront volontiers leur sang pour la défense du sol néerlandais: c'est là ce qui les a fait renoncer à leurs familles, à leur existence, à leurs propriétés, et non une politique insensée (du moins en apparence), qui sans doute recueillera enfin les justes malédictions des contemporains et de la postérité.

« Si nous devons succomber, mourons avec honneur et en hommes, mais non comme d'aveugles instrumens, comme les brebis d'un troupeau que le berger pousse froidement à la boucherie.

« Où donc, en cet état d'anxiété, est la voix des Van Hogendorp, des Luzac, de nos profonds orateurs? Personne ne parlera donc, quand le pouvoir se tait? La Hollande s'endormira-t-elle du sommeil d'Amyléc? Et la voix sera-t-elle inopportune jusqu'à ce que nous soyons engloutis dans un abyme sans fond?

« Nous brisons la plume. Le moment des reproches luira peut-être plus tôt qu'on ne pense. Puisse l'événement nous dispenser d'y prendre une part toujours douloureuse! »

« Le *Standaard* a dit, il cesse de paraître. Où en sommes-nous? »

Une école vétérinaire va être créée à Bruxelles. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur le choix de cette ville plutôt que d'une autre, quoiqu'elle soit déjà favorisée exclusivement de tant d'autres établissements.

Nous pourrions cependant examiner la question s'il n'aurait pas été plus utile de la rapprocher davantage d'un endroit où les terres incomparablement meilleures, les bourgs et les villages plus nombreux, nourrissent une plus grande quantité de bétail de toute espèce et où par conséquent la médecine vétérinaire trouve plus à s'exercer ! Cette question qui ne peut être controversée de bonne foi le serait infailliblement par l'esprit de concentration qui se trouve presque toujours dans les autorités secondaires d'une capitale qui influencent tant et si continuellement les autorités premières, quelque éclairées et impartiales qu'elles puissent être. En consentant donc à prendre docilement l'école où on nous la destine, nous nous contenterons seulement de demander si la répartition dans les places des professeurs qu'elle appellera, nous pouvons espérer cette justice exacte qui n'a égard à aucune exception de personne, ni de provinces ? La manière dont on a procédé à la nomination des membres de la commission vétérinaire établie aussi à Bruxelles, nous permet malheureusement d'en douter. Tous, ou presque tous ont été pris dans cette ville ou dans ses environs, au préjudice de ceux des autres provinces, au préjudice même de ceux qui avaient été portés les premiers sur la liste et vivement recommandés par les facultés médicales, qu'on ne s'était probablement cru obligé de consulter que pour la forme. Je sais qu'on peut alléguer pour prétexte, que les membres de cette commission ont été pris dans les anciens élèves d'Alfort; mais ne suffisait-il pas que tous ne pussent y être admis pour laisser quelque espoir et quelques chances à ceux des autres provinces dont aucun n'a été admis ? et puis on doit avoir sans doute beaucoup de considération pour les élèves de cette école d'Alfort; mais si cette considération durait déjà depuis long-temps pour ceux qui en sont l'objet et si pendant ce temps une autre école, qui était alors celle du pays et où siégeaient des professeurs distingués, avait nourri de zèle et de bonnes études, des élèves belges tant soit peu recommandables et qui fussent au courant des progrès les plus récents de la science, on ne sait pas pourquoi l'on chercherait à les décourager par une double préférence. D'ailleurs le pays a le droit de s'enquérir s'il en existe. Le meilleur moyen de s'en assurer sera de mettre au concours les chaires des nouveaux professeurs; il serait vraiment trop étrange que quelqu'un de ses enfants en fut repoussé, s'il s'en trouvait digne. Et cela par la seule raison qu'il ne serait ni étranger ni de Bruxelles, tout le monde doit trouver son compte à cette manière d'arriver au professorat. Ceux qui y seront appelés, par plus de considération et de satisfaction qu'ils en retireront, et le gouvernement par l'assurance que les plus dignes seuls, y seront parvenus. Ceux qui ont l'espoir fondé d'y arriver ainsi, fussent-ils sûrs de la faveur, seront les premiers, on ne peut en douter, à réclamer ce mode d'admission; c'est à cela qu'on pourra les reconnaître, ceux qui le déclineront, pourraient avec trop de raisons faire douter d'eux; c'est d'ailleurs le mode équitable qui est suivi en France pour toutes les chaires de médecine sans en excepter celle d'Alfort. Quand on débute, on ne peut mieux faire que d'imiter en tout des institutions qui ont chez nos voisins, produit tant d'heureux résultats, qu'on envie. Le concours vivifie constamment, ce qu'il y a chez l'homme de plus noble et de plus énergique, l'émulation, que la faveur et l'esprit de coterie étouffent.

Il est dans l'exercice de la médecine vétérinaire en Belgique un autre abus très grave et qui est précisément le contraire de celui que je viens de signaler, si celui-ci exclut des droits, l'autre en confère abusivement à ceux qui n'ont jamais travaillé à en acquiescer les titres, la liberté la plus illimitée, laisse le premier venu exercer la médecine vétérinaire dans toute la Belgique, nulle loi ne l'empêche. Des hommes sans vocation, sans étude ne sachant pas même écrire la lie des campagnes, s'intitulent artistes et même médecins vétérinaires. Ils pratiquent avec la sécurité que ceux à qui leurs diplômes ont coûté cinq années d'études, des veilles, des dépenses sans nombre et ils y ajoutent presque toujours une effronterie et un charlatanisme qui achèvent de faire la ruine des hommes simples qui les appellent.

Il est inutile de s'étendre sur les maux et les dommages qu'ils causent, on le sent du reste. Un seul a besoin d'être livré aux réflexions des hommes d'état; c'est l'avilissement et la dégradation ou ils retiennent la médecine vétérinaire, dans l'opinion en Belgique, surtout dans les campagnes. C'est au point que très peu d'enfants qui ont fait quelques études et qui ont quelques sentiments voudraient se dévouer à cette branche de la médecine dont les membres sont désignés sous le nom repoussant de mascaéux.

Voilà probablement pourquoi on manque de sujet et pourquoi l'abus se perpétue en un cercle vicieux. On admet tout le monde parce que personne ne se présente pour être admis et personne de digne ne se présente parce qu'on admet l'indignité.

On ne terminera pas ces trop courtes réflexions sur un sujet qui en exigeait tant d'autres puisqu'il en influe si puissamment sur les propriétés publiques et particulières sans demander en faveur de ceux qui ne peuvent subir leurs examens. S'il ne serait pas convenable qu'un médecin vétérinaire possédant cet idiome ou le hollandais fut commis ad hoc et substitué à l'interprète qui se voit souvent dans l'impossibilité de traduire les réponses des candidats par l'impossibilité de concevoir des idées qui lui sont absolument étrangères et qui n'offre pas d'ailleurs sur tant d'autres rapports la même garantie.

Les belges qui ne parlent pas le français ne doivent être exclus d'aucun des bienfaits de notre révolution et on doit se garder de leur donner le droit de nous adresser les mêmes reproches que nous faisons avec tant d'amertume au gouvernement précédent.

P. J. A. P., vétérinaire.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 10 octobre.

Naisances: 3 garçons, 2 filles.

Mariages 5, savoir: entre Guillaume Couchant, menuisier, rue de la Magdelaine, et Marie Thérèse Gilon, cultivatrice, faubourg St. Léonard. — Gilles Emmanuel Dumoulin, tailleur, rue du Venta, et Marie Josephine Painsmay, repasseuse, rue de Lange. — Gilles François Herquet, journalier, faubourg St. Léonard, et Catherine Louise Labroux, journalière, même faubourg. — Jean Courard, briquetier, faubourg Ste. Walburge, et Marie Thonard, botteuse, même faubourg. — Denis Joseph Sande, journalier, à Argenteau Sarolay, et Marie Gertrude Thonon, faubourg St. Gilles.

Décès: 2 garçons, 1 homme, savoir: Dominique Philippe Menagé, âgé de 21 ans, soldat au 1^{er} régiment, 1^{er} bataillon, 4^e compagnie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Félix HAQUIN, marchand tapissier, reste présentement dans sa maison place de l'Université, n° 270, où il a plusieurs beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER, 591

() Lundi 15 de ce mois, 2 heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan, en son étude, 300 bouteilles de bon VIN de Champagne mousseux par lot de 25 à 50.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

F. HARDY, a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule.

On DEMANDE des OUVRIERES en modes et en lingerie, n° 11, Pont-d'Ile. 224

VENTE PAR COUPONS D'ACTIONS D'UN FRANC de huit belles Propriétés, valant 200,000 francs.

Situées à Dunkerque et à Bergues St. Winoc, département du Nord, et dans l'arrondissement de St. Omer, département du Pas de Calais (France).

Il y aura en outre huit mille cent quatre vingt-dix lots gagnans; chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de cinq francs, et chaque numéro de l'action gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des Coupons à M. R. HAVAR fils, rue de la Rose, n° 476, à Liège. 270

() Le 26 octobre 1832, à deux heures après midi, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, il sera procédé à la VENTE aux enchères d'une bonne MAISON de commerce, portant pour enseigne la Balance et le n° 493, sise à Liège, rue Hors-Château, faisant face à l'église de Saint-Antoine; elle contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée, et à l'étage, et un quartier sur le derrière, séparé du bâtiment principal par une cour. On peut prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente, chez le notaire

Une SERVANTE et un GARÇON de BILLARD peuvent se présenter au Café du Pot-d'Or, sur la Batte, n° 4094. 582

Une CUISINIÈRE connaissant parfaitement son état, cherche à se placer dans un hôtel ou un château. S'adresser rue sur Meuse, n° 448. 572

DÉPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n° 32, rue Pont-d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au-dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir: Extrait de Portugal de Houbigant-Ghardin, idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Bolo, crème balsamique de Sir Grenonck: savons onctueux d'Aubril, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et pulvérisine de Laugier. MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encens sympathique, par laquelle on peut correspondre sans craindre les indiscrets; oxis ilifuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritable Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pommade concrète, huile pilocome, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères, en Provence, les eaux de Cologne des trois Farina, au prix de fabrique.

VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES.

Jeudi 18 octobre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Hollain aux-Pierres, pardevant M^e FRAIKIN, notaire à ce commis, en son étude à Chokier, à la VENTE aux enchères publiques:

1^o D'une MAISON et dépendances avec un petit jardin le derrière, et un autre sur le devant, située au village de Jemeppe sur Meuse, tenant d'un côté à la Meuse, d'un second à la grand route, et d'un troisième à Regnier St. Jean.

2^o D'une PIÈCE de TERRE, contenant 21 perches 7 aunes, (5 verges grandes), audit Jemeppe, située au-dessus des vignes, tenant d'un côté Mde. Chefoay, d'un autre à Jean Legout.

3^o D'une PRAIRIE arborée, contenant 43 perches 58 aunes (10 verges grandes), plus 17 perches 87 aunes (4 verges de terrain en broussailles), le tout ne formant qu'un ensemble, située commune des Awirs, tenant d'un côté M. Jérôme d'un second M. Donckier.

4^o D'une autre PRAIRIE arborée, contenant 53 perches, située près du village de Chokier, tenant d'un côté la route Trokai, d'un second M. Jérôme.

5^o D'une RENTE annuelle et perpétuelle de 184 litres 27 des (six setiers épeautre), due par M. de Stembert, et une autre de 61 litrons 42 des, due par M. Frankinet, demeurant également à Liège.

S'adresser pour information à M. le juge de paix ou au notaire susdit.

Lundi 29 octobre 1832, à 10 heures précises, la famille Jacob fera VENDRE aux enchères devant M. le juge de paix du canton de Nandrin, par le ministère du notaire THYRON, en son étude à Sény, une MAISON composée de 4 places au rez de chaussée, 5 à l'étage, grenier, cave, écuries de chevaux et de vaches, fournil, grange convertis en ardoises, jardin entouré de murailles de trois côtés, cour renfermée, située près de l'église de Hermalle-sous-Huy, aux conditions à voir chez ledit notaire.

Un AIDE-PHARMACIEN, connaissant les langues française et flamande, muni de bons certificats, peut se présenter rue du Pont, n° 834, à Liège. Au même n° il y a un beau quartier à LOUER.

A VENDRE un CHEVAL de selle, taille de bussard, derrière St. Jacques, n° 493.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 8 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 80 — Actions de la banque, 4660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 10 c. — Emprunt romain d'Espagne 1830, 78 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 81 0/0. — Emprunt Belge 77 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 9 oct. — Dette active, 41 5/16 0/0; idem différée 00/00. — Bill. de change 00 0/0 0/0. — Syndicat d'amor. 72 0/0 0/0, idem 3 1/2 0/0, 56 1/2 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co, 97 à 98 1/2 0/0; idem ins. er. li. 00 0/0 0/0. — Act. C. Ham., 00; idem em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à l'ind. 00 0/0. — Ren. franc. 0-1/2, 68 1/2 0/0 0. — Métall. à l'ind. Naples Falc. 75 1/4; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 43 7/8 0/0 0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp. 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2^e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 10 octobre.

Changes.	a courts jours.	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	114 av.		
Londres.	40/10 1/2	40/8 1/2	
Paris.	114 b.	P	
Francfort.	36	A 35 7/8	A
Hambourg.	35 5/8	P 35 3/8	A
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques. 88 1/2 00 P. — Lots portugais 381 1/2 P. — Napolitains. 75 0/0 A 00/00. — Guelphes 00 0/0. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0. — Idem Amsterdam, 48 3/4 49 1/8 0. — Anglo Ital. 0/0 0. — Idem Amsterdam, 48 3/4 49 1/8 0. — Anglo Ital. nois, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 99 0/0 N. — Emprunt siliens, 49 1/2 c. — Emprunt romain, 78 1/2 N. — Emprunt belge de 12 millions 99 3/4 0. — idem de 10 mill., 99 3/4 0. — idem de 24 millions, 74 7/8 1/2 5/8 0.

Arrivages au port d'Anvers, du 10 octobre.

Le schooner belge St-Michel, cap Mannot, ven. de Wall, chargé de manufactures.
Le brick américain Baltimore, cap. Cowland, ven. de Baltimore, chargé de café et cuirs.
Le brick américain Consul, cap. Garney, ven. de Rio-Grande, chargé de cuirs.

Bourse de Bruxelles, du 9 oct. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 5/8 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 5/8 0. — Emprunt de 24 millions, 75 1/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pct d'or, n° 622, à Liège.